



## APPEL A PROJETS 2024

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) a arrêté ses orientations stratégiques en liaison avec les travaux français et internationaux et souhaite mettre en œuvre des projets de recherche en comptabilité sur les thèmes suivants :

### Appel à projets

- Transparence de l'information financière des associations
- Tableaux des flux de trésorerie
- Actifs immatériels
- Mécanisme de tarification des polluants et de financement de compensation carbone
- Plan de transition dans le rapport de durabilité

### Policy paper

- Traitement des subventions et autres dispositifs d'aide
- Impôt et taxes
- Normes IFRS et comptes sociaux

Pour chaque thème, l'objectif de ces projets est de synthétiser les travaux déjà effectués, de préciser les éléments de la problématique et de développer une réflexion conceptuelle étayée par tout élément, chiffré ou non. Ces travaux permettent à l'ANC d'alimenter sa propre réflexion, de contribuer plus efficacement aux débats internationaux actuels ou à venir et, le cas échéant, de faire évoluer les normes françaises. Certains thèmes proposés sont également au programme de travail à moyen terme de l'IASB et de l'EFRAG.

L'ANC se propose de financer plusieurs projets par thème en fonction des propositions reçues de chaque candidat ou équipe de recherche selon la problématique ou les parties de problématique choisies. Le financement accordé à chacun d'entre eux est fonction de la nature des travaux de recherche et des coûts supportés par le chercheur ou son équipe. L'ANC souhaite privilégier particulièrement les travaux permettant de progresser par étapes sur le thème retenu en construisant, à chaque jalon, les éléments de la contribution finale.

Pour la réalisation de votre recherche vous bénéficierez du réseau institutionnel et du support de l'ANC, notamment pour l'accès aux professionnels de la comptabilité, de l'audit exerçant en entreprise, cabinet, organisations professionnelles. Vous pourrez également participer aux travaux des « commissions » et « observatoires » du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables relevant de votre champ de recherche.

Les papiers de recherche ou les *policy paper* ont vocation à être largement diffusés par l'ANC (en France et à l'international) et leurs auteurs sont également encouragés à diffuser et publier ces travaux le plus largement possible.

## Thèmes des projets de recherche

### Transparence de l'information financière des organisations à but non lucratif

#### *Contexte*

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est entré en vigueur à compter du 1er janvier 2020. Ce règlement avait pour objectif de répondre aux attentes relatives à la transparence des comptes de ces entités notamment quant aux legs et donations et d'améliorer l'information financière et la comparabilité des comptes.

Au vu de l'importance du secteur non lucratif, et son rôle clé en matière sociale et sociétale, l'ANC prévoit dans son plan stratégique que le règlement ANC 2018-06 relatif au secteur non lucratif fasse l'objet d'une revue pour évaluer sa pertinence. Une telle revue serait faite avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (organismes non lucratifs, profession comptable, corps de contrôle et autorité de tutelle notamment).

#### *Éléments de problématique à aborder*

Cette démarche de revue pourrait être nourrie utilement d'une étude sur l'apport du règlement quant à la transparence financière des organismes sans but lucratif.

Il s'agirait de mesurer la pertinence au regard de la qualité de l'information et de l'objectif de transparence de la mise en œuvre du règlement ANC N°2018-06 : évolutions observées, points à améliorer.

Une étude des référentiels comptables des organisations à but non lucratif au niveau européen pourrait nourrir un premier niveau d'analyse de cette revue.

### Tableau des flux de trésorerie

#### *Contexte*

Le tableau des flux de trésorerie est inscrit à l'ordre du jour des projets de recherche de l'IASB et de l'EFRAG compte tenu de son importance pour les investisseurs. Ces derniers relèvent des insuffisances concernant à la fois des questions de présentation, comme la classification des flux dans les catégories opérationnelles, d'investissement et de financement, mais aussi des questions relatives aux informations à communiquer, comme celles des flux *non-cash* issus des opérations d'affacturage inversé, par exemple. Certains utilisateurs questionnent aussi les possibles problématiques entre l'actuelle norme IAS 7 et la prochaine norme sur les états financiers primaires soulignant que la classification des flux de trésorerie retenue dans IAS 7 est différente de la classification retenue dans le projet *Primary Financial Statements* (PFS) et la future norme IFRS 18.

#### *Éléments de problématique à aborder*

Les recherches pourraient porter sur les diversités des pratiques relatives aux tableaux des flux de trésorerie, sur les informations communiquées par les entreprises concernant les différentes catégories de flux de trésorerie et plus particulièrement les flux *non-cash*, ou encore les flux relatifs à des dépenses de maintenance ou de croissance. Une perspective sectorielle serait la bienvenue. Les études pourraient aussi aborder les problèmes de classification entre la norme IAS 7 et la future norme IFRS 18 issue du projet PFS.

## Actifs immatériels

### *Contexte*

Ce thème, inscrit sur la liste des projets de recherche de l'IASB, a pour objectif de questionner les exigences comptables relatives aux immobilisations incorporelles. Les utilisateurs des états financiers ont souligné que la norme IAS 38 devrait être modernisée pour refléter l'augmentation du nombre d'actifs incorporels et leur poids croissant dans les modèles d'affaires des entreprises. L'IASB a relevé que le renforcement des informations obligatoires pourraient satisfaire les besoins des utilisateurs. Néanmoins, ces derniers ont souligné que d'autres aspects de la norme devraient être revus. Ainsi les informations à communiquer, la nature des immatériels et leurs critères de comptabilisation pourraient être questionnés.

### *Éléments de problématique à aborder*

Les projets de recherche pourraient s'intéresser aux informations à communiquer relatives aux éléments immatériels, questionner la nature des actifs incorporels actuellement reconnus et l'éventuelle modification des critères de reconnaissance à d'autres éléments immatériels ainsi que le modèle de réévaluation des actifs incorporels. Les projets de recherche pourraient aussi s'interroger sur les enjeux des actifs immatériels numériques comme les Saas (Software as a service). En 2017, un projet de financement financé par l'ANC avait permis de dresser une cartographie des éléments immatériels qu'il pourrait être intéressant d'actualiser. Par ailleurs, les projets de recherche pourraient questionner la connectivité entre les états financiers et le rapport de durabilité au sujet des immatériels.

## Mécanisme de tarification des polluants et de financement des compensations carbone

### *Contexte*

Dans le cadre du déploiement du reporting de durabilité, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pression croissante des parties prenantes à rendre compte des émissions polluantes dans les états financiers, il semble pertinent de s'intéresser à ces sujets. Le recours croissant aux systèmes conçus pour permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de permis échangeables questionnent les pratiques de comptabilisation de ces mécanismes afin de satisfaire aux objectifs de comparabilité des états financiers. L'IASB a inscrit le projet *Pollutant Pricing Mechanisms* sur la liste des projets de recherche en réserve. De son côté, l'ANC a initié un groupe de travail en normes françaises sur les mécanismes de compensation carbone et leur financement.

### *Éléments de problématique à aborder*

L'IASB propose que les recherches préliminaires questionnent les différents types de mécanismes de tarification comme par exemple les systèmes d'échange de quotas d'émissions. Les projets de recherche pourraient recenser les différents mécanismes nationaux et internationaux et s'intéresser aux besoins d'information des préparateurs et utilisateurs des états financiers, aux droits et obligations créés par les mécanismes obligatoires et volontaires, à la façon de les refléter en comptabilité, tant dans les états financiers des émetteurs de ces droits, que dans ceux de leurs utilisateurs, et à la caractérisation comptable des quotas d'émission de ces droits et, ainsi qu'à leur évaluation initiale et ultérieure.

## **Plan de transition dans le rapport de durabilité**

### *Contexte*

La nouvelle directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) sur le reporting de durabilité des entreprises et les normes en découlant entrent progressivement en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour des premières publications attendues en 2025. Cette directive requiert des informations sur les plans de transition climatique adoptés par les entreprises. Ces plans de transition sont définis comme des plans d'actions en matière d'atténuation du changement climatique compatibles avec la limitation du réchauffement planétaire à +1,5 °C avec peu ou pas de dépassement, en ligne avec l'Accord de Paris. Ils permettent d'ancrer dans la stratégie de l'entreprise des objectifs à long terme et de décliner cette planification sur des horizons de court et moyen terme en lien avec l'horizon de planification financière des entreprises.

### *Eléments de problématique à aborder*

Les projets de recherche pourraient s'intéresser à la présentation du plan de transition afin de cerner l'ensemble des efforts de transformation de l'entreprise, comme l'implication de la gouvernance, l'évolution de la stratégie, l'identification des leviers de décarbonation, la mobilisation des financements dédiés à ces plans d'action et le suivi sur l'exécution du plan. Les éléments de connectivité entre les objectifs du plan de transition et la planification financière de l'entreprise pourraient être questionnés.

## **Policy paper ou mémoires de fin d'étude.**

Ces thèmes peuvent être traités soit dans le cadre d'un policy paper réalisé par une équipe d'enseignant-chercheur, soit par un étudiant dans le cadre de son mémoire de fin de cycle de formation d'expert-comptable ou de fin de master de type comptabilité, contrôle, audit (master CCA).

Toutefois, les sujets proposés dans la catégorie « appel à projets » peuvent aussi faire l'objet d'un policy paper ou d'un mémoire de fin d'étude.

## **Traitement des subventions et autres dispositifs d'aide**

### *Contexte*

Les différents plans d'aides, déployés ces dernières années pour soutenir les entreprises dans un contexte de crises successives, ont suscité de nombreuses interrogations concernant leur traitement comptable. La diversité des modalités de mise en œuvre des différentes subventions et autres dispositifs d'aide détermine leur traitement comptable. L'ANC souhaite engager une réflexion d'ensemble sur le concept des subventions et autres dispositifs d'aide ainsi que sur les enjeux en matière comptable afin d'envisager des dispositions permettant aux entités de pouvoir mieux appréhender sur le plan comptable les subventions (classement comptable, traitement comptable, fait générateur, etc) mais aussi sur le plan juridique.

### *Eléments de problématique à aborder*

Les projets pourraient s'intéresser aux contours de la définition des subventions et des dispositifs d'aide pour en rechercher les différentes acceptions, notamment juridiques (critères utilisés : qualité du financeur, objet) et au fait générateur de leur comptabilisation. Les projets pourraient se questionner sur ce que peut recouvrir d'un point de vue comptable la notion de subvention et autres dispositifs d'aide. Pour ce faire, les projets pourraient s'appuyer sur un panorama des multiples dispositifs d'aides dont bénéficient les entreprises appliquant les normes comptables françaises. A partir de ce recensement, les projets pourraient dresser une typologie des caractéristiques, des faits générateurs et des modalités de comptabilisation (compte de résultat versus actif, étalement ou non).

## Impôts et taxes

### Contexte

L'ANC souhaite engager une réflexion d'ensemble sur le traitement comptable des différents impôts et taxes, leur classement dans le compte de résultat et leur rattachement aux périodes dans les différents référentiels comptables. Obtenir une comptabilisation homogène et non-ambigüe semble un objectif souhaitable à terme.

### Éléments de problématique à aborder

A cette fin, les projets pourraient notamment traiter des aspects suivants :

- quel est l'état des lieux comparatif en matière de traitement comptable des impôts et taxes (classification, rattachement...) ?
- quelles sont les difficultés actuelles non résolues ? Quels sont les enjeux de la présentation des différents impôts et taxes dans le compte de résultat ?
- quelles peuvent être les approches conceptuelles et pratiques à retenir pour la qualification comptable d'une taxe par rapport à un impôt ? Faut-il définir des règles spécifiques par grande famille ?

Des travaux sur un état des lieux de ce sujet dans le contexte français, voire européen avec une mise en évidence des contradictions actuelles et des solutions possibles sont les bienvenus.

## Normes IFRS et comptes sociaux

Dans le cadre de la future norme IFRS 19 *Subsidiaries without public accountability*, l'ANC souhaiterait disposer d'un panorama européen de l'application actuelle des normes IFRS dans les comptes sociaux ainsi que, le cas échéant, les projets en cours quant à la mise en oeuvre des normes IFRS pour les comptes sociaux. Une revue des interactions avec la fiscalité locale complètera utilement ce panorama. Les répondants pourraient s'intéresser aux obligations fiscales supplémentaires que les entreprises doivent satisfaire lorsqu'elles réalisent leurs comptes sociaux en IFRS. A partir de ce panorama, les répondants pourraient se questionner sur l'impact en France de l'adoption des IFRS pour les comptes sociaux.

## Caractéristiques des projets

Des projets mettant en œuvre différentes méthodes ou types de recherche peuvent être présentés dès lors qu'ils répondent aux thèmes des différents appels à projets. Ces projets peuvent ainsi être d'une durée courte (de 3 à 6 mois) avec la rédaction d'un rapport de type *policy paper*<sup>1</sup> ou être à moyen terme (de 1 à 2 ans) avec un rapport de recherche (*research paper*<sup>2</sup>) plus détaillé. Le type de rapport attendu sera explicité, après échange, dans la convention de financement qui sera signée avec l'ANC. Dans le cadre de projets d'une durée supérieure à un an, il est demandé une restitution des travaux par étape, avec une première restitution intermédiaire au cours du premier semestre 2025. Le planning de restitution des travaux fait partie intégrante de la convention de financement.

L'ANC encourage la présentation d'offres de projets pouvant correspondre aux différentes techniques et durées évoquées tout en mettant l'accent sur des projets court-terme comme les revues de littérature. Les mémoires préparés par des étudiants de fin de cycle de formation d'expert-comptable ou de master de type comptabilité, contrôle, audit peuvent être proposés à l'ANC dans la catégorie *policy paper*.

L'objectif de l'ANC est de pouvoir disposer d'une offre de projets s'étalant sur un horizon de 3 mois à 2 ans, avec un large panel d'approches utilisées en matière d'études et de travaux sur les différents thèmes proposés. En fonction des projets proposés, l'ANC peut en sélectionner un ou plusieurs dans chacune des catégories considérées. Le financement accordé est adapté à l'intérêt et au coût estimé des projets présentés.

Les projets impliquant des personnes ou équipes de plusieurs centres de recherche français sont encouragés, de même que les projets ayant un caractère pluridisciplinaire. Il est également possible d'impliquer des chercheurs ou centres de recherche étrangers à l'équipe projet.

Les projets doivent prévoir la traduction en anglais des papiers de recherche afin de permettre une diffusion la plus large possible. Si le projet est rédigé directement en anglais, la traduction en français doit être également prévue. Compte tenu de cet objectif de diffusion à un large public, la rédaction de documents de synthèse pouvant être facilement lus et utilisés par différentes parties prenantes (régulateurs, investisseurs, entreprises) autres que des chercheurs est également demandée.

## Constitution du dossier et modalités de sélection

Les candidats à un financement doivent présenter leur projet de recherche et envoyer le curriculum vitae (CV) de chacun des participants au projet de recherche. Les travaux en cours et les travaux réalisés depuis 3 ans pour d'autres organisations doivent être mentionnés sur les CV.

Chaque projet de recherche (hors cas des mémoires de fin d'études) doit contenir les informations suivantes :

- ✓ Question de recherche retenue dans le cadre du projet et les principales raisons du choix du sujet ;
- ✓ Revue brève des recherches existantes sur le sujet ;
- ✓ Méthodologie retenue ;
- ✓ Type de rapport prévu ;

---

<sup>1</sup> Le « *policy paper* » est un document de synthèse exposant notamment la description du contexte et l'importance du sujet choisi, les différentes options possibles et proposant une ou plusieurs recommandation(s) originale(s).

<sup>2</sup> Le « *research paper* » est un document détaillé mettant en perspective une problématique en se basant sur l'état de l'art au moment de la recherche (théories en jeu, revue de littérature) tout en apportant une approche originale via l'approche expérimentale choisie. Il doit amener son auteur à proposer une solution ou des recommandations à la problématique choisie. Il constitue la substance d'un article à soumettre à une revue scientifique.

- ✓ Les résultats attendus de la recherche ;
- ✓ Utilité attendue des résultats de la recherche incluant notamment l'identification des parties prenantes pouvant être intéressées par cette étude et de quelle façon les résultats de la recherche peuvent être de nature à peser dans le débat ;
- ✓ Le planning de réalisation de l'étude et les jalons prévus ;
- ✓ Le coût détaillé par grandes catégories de dépenses (coût des assistants de recherche, voyages, accès aux documentations, participations aux frais d'inscription et de déplacement aux colloques, traduction, etc.) ;
- ✓ Les références des auteurs dans le champ de l'étude.

La description du projet de recherche est réalisée, au choix, en anglais ou en français et comporte 10 pages maximum.

**Les dossiers de propositions de projets sont à adresser par courrier électronique à [webmestre.anc@anc.gouv.fr](mailto:webmestre.anc@anc.gouv.fr) avec en titre du message « Proposition de projet *complété par l'énoncé du thème retenu* ».**

**La date limite de soumission des dossiers en réponse à cet appel à projets est fixée au 19 juillet 2024**

**Les soumissions des projets dans le cadre de mémoire de fin d'études seront étudiées distinctement de ce calendrier et selon des modalités étudiées au cas par cas.**

Le comité de sélection des projets de recherche est constitué par :

Robert Ophele, Président de l'ANC  
Hervé Stolowy, Professeur de comptabilité à HEC Paris,  
Hubert Tondeur, Professeur des universités et membre du Collège de l'ANC,  
Chrystelle Richard, Présidente de l'Association Francophone de Comptabilité et membre du Collège de l'ANC  
Guillaume Richet-Bourbousse, Chef de service Observatoire des entreprises à la Banque de France,  
Tran Van Lé Quang (AFEP),  
Emmanuelle Guyomard, membre de la commission des normes privés et du Collège de l'ANC,  
Emmanuel Paret, membre de la commission des normes internationales et du Collège de la ANC,  
Laurence Rivat, membre du Collège de l'ANC.

L'ANC fera connaître sa décision au plus tard **fin septembre 2024** aux candidats à un financement ayant soumis un projet dans les conditions précitées.

Avant toute décision de financement, les projets seront analysés notamment au regard de la qualité générale du dossier, de l'utilité du projet pour l'ANC, de sa faisabilité, des références de l'équipe et de la pertinence des compétences réunies, de la pertinence du planning proposé, notamment pour que les résultats soient exploitables et de l'adaptation du coût au projet. Les services de l'ANC pourront demander aux candidats des informations complémentaires en vue de préparer la décision de l'ANC. Dans le cas où les projets qui seraient présentés ne répondraient pas convenablement à ces critères, l'ANC se réserve le droit de n'en financer aucun.